



SNEP-FSU Aix-Marseille

Marseille, le 6 Mai 2020

A Monsieur le Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille

Mme Mr les IA-IPR EPS

Monsieur le Recteur, Madame, Messieurs les IA-IPR d'EPS,

Dans un courrier adressé aux enseignants d'EPS de lycée le 28/04/2020, ayant pour objet le dépôt des Fiches Certificatives d'Activité - BACGT Session 2021, vous demandez un retour du travail pour le 10/06/2020.

Comment ne pas être « étonné » de l'objet de ce courrier, au regard du moment et de l'absence de préconisations, de consignes du corps d'inspection sur, ce qui nous semble être **l'urgence : la gestion des notes du BAC EPS session 2020**. Dans nos établissements respectifs, nos chefs d'établissements nous sollicitent régulièrement pour obtenir les notes EPS afin d'étudier les prévisions de réussite au BAC au sein de leur EPLE !

Dans ce courrier, mesurant à juste titre les inquiétudes légitimes de la profession il est précisé en remarque que « L'ouverture de l'application EPSNET, pour la session 2020, est conditionnée aux arbitrages ministériels à venir ». **A ce jour, c'est la seule communication de notre Inspection Pédagogique** alors même que nos directions d'établissements interpellent fortement les enseignants qui malheureusement ne peuvent rester que dans l'expectative !

Quid des réunions d'harmonisation prévues, des consignes de notation (Absence, 1 seule note sur 2 possibles, rattrapage, ...). Les candidats à l'option ponctuelle EPS ainsi qu'à l'option CCF sollicitent les collègues dans les lycées, et craignent d'être désavantagés. Comment seront-ils pris en compte ?

Dans le contexte actuel, il est compliqué pour les équipes EPS de se concerter même en distanciel où les conditions de travail ne sont guère propices à un échange constructif abouti. Les protocoles d'établissement pour le futur bac 2021 qui seraient rendus ne pourraient donc garantir la condition exigée par le texte officiel, celle d'un protocole d'équipe d'établissement.

Pour le SNEP-FSU il est impératif de laisser du temps aux équipes leur permettant de vous répondre dans les meilleures conditions d'échange collectif, et dans l'intérêt des élèves futurs candidats au BAC. Nous vous demandons donc de sursoir à la date de retour

initialement prévu. De plus, sur ce texte fortement contesté, tant par son contenu que sa faisabilité, le SNEP a demandé un moratoire d'application.

Par contre il est urgent de répondre à la demande d'harmonisation des décisions de notation pour la session BAC 2020. Un cadrage doit être communiqué au plus vite, afin d'éviter des « arrangements » au sein des établissements, sous diverses pressions.

Les équipes ont trop attendus ! Il faut se recentrer sur le maintenant avant de penser à l'après.

Veillez agréer Monsieur le Recteur, Madame et Messieurs les IA-IPR EPS, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le secrétaire académique du SNEP-FSU Aix-Marseille

Jean-Claude DUMAX-BAUDRON

Contact SNEP-FSU Secteur « Lycée » : Gilles RODIA